

1974 – 2014

L'ARRQ, C'EST PLUS
QUE LA SOMME
DE SES MEMBRES

L'ARRQ
40 ANS
D'OCCUPATION



ARRQ ^{40^e}
ASSOCIATION DES
RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES
DU QUÉBEC

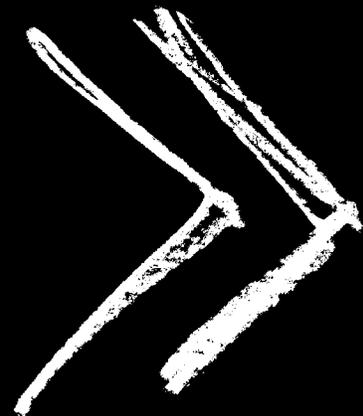


**NOUS ESPÉRONS POUVOIR BIENTÔT
ARRACHER NOTRE CINÉMA AU NÉANT.**

**TOUT EST POSSIBLE PUISQU'ON PART, POUR
AINSI DIRE, À ZÉRO. MAIS NOUS VOULONS
DÉMARRER SEC. IL FAUT D'EMBLÉE S'ENGAGER
DANS LA BONNE DIRECTION. LE MOMENT
EST CRUCIAL. LES CANADIENS FRANÇAIS
SEMBLENT VOULOIR OUVRIR LA VOIE.
ILS ONT BEAU JEU.**

**CE LANGAGE ET CETTE CULTURE QUI LES
DISTINGUENT DES AUTRES NORD-AMÉRICAINS
FURENT LONGTEMPS UN FACTEUR D'ALIÉNATION.
AUJOURD'HUI, C'EST UN ATOUT
EXTRAORDINAIRE DONT IL FAUDRA JOUER.**

— CLAUDE JUTRA, JUILLET 1964, AU FESTIVAL DE KARLOVY VARY



ENSEMBLE NOUS SOMMES

MOT DU PRÉSIDENT



On peut dire que cela a vraiment commencé un soir glacial de novembre 1974, dans un local sombre, autour d'une table. Ils étaient cinq... Oui, je sais, ça sonne comme un titre de film. Ils étaient cinq membres du Conseil d'administration de l'Association des réalisateurs de films du Québec. En fait, ils étaient plus que ça au conseil mais, ce soir-là, ils étaient cinq. Autour de la table, il y avait Jean Pierre Lefebvre, Jacques Leduc, Roger Frappier (réalisateur à cette époque), Jean Chabot et Jacques Gagné, que je remercie pour leur héritage.

Douze ans que les cinéastes attendaient que le gouvernement du Québec se décide à encadrer le cinéma et financer les films comme il se doit. « On veut faire des films! » qu'ils disaient.

Alors ce soir-là, dans ce local sombre, en voilà un qui lance une idée folle : « Est-ce qu'on occupe le Bureau de surveillance du cinéma? » Et un autre de rajouter : « Bonne idée! » J'embellis mais, après tout, c'était les années 1970. On n'avait pas peur des idées folles.

Alors, ces cinq mousquetaires se sont retrouvés au Bureau de surveillance du cinéma et ils ont dit au directeur, André Guérin : « On occupe! » Guérin a souri. Il trouvait l'idée sympathique. Alors, il les a laissés là, puis il est parti.

Nos cinq ont appelé les autres membres du Conseil, puis ils se sont retrouvés dix. Il y avait André Melançon, Marcel Carrière, Anik Dousseau, Jean Leclerc et Claude Jutra, que je remercie aussi pour leur héritage, où qu'ils soient, puis bientôt ils étaient vingt, puis trente... Denys Arcand, Mireille Dansereau, Gilles Carle, André Forcier, Bernard Gosselin et beaucoup d'autres que je remercie aussi...

Ceux-là ont appelé leurs amis comédiens, scénaristes, et techniciens et, bientôt, ils étaient cent à dire : « On veut faire des films! » Pendant 12 jours et 11 nuits, ils ont occupé les bureaux à parler de cinéma, à en rêver, à en faire. Jean-Claude Labrecque était là, lui aussi, et filmait les Denise Filiatrault, Michel Tremblay, Jean Duceppe, Luce Guilbeault, Carole Laure, Michel Brault, des piliers de notre héritage culturel.

Au bout des 12 jours, quand la police est venue les expulser, ils avaient gagné. **Six mois plus tard le gouvernement provincial créait la Loi 1 du cinéma et l'Institut québécois du cinéma, l'ancêtre de la SODEC.**



 **BANDE ANNONCE
ARRQ**

Aujourd'hui, l'ARRQ a 40 ans. Nous avons dépassé les 700 membres et puis on sera peut-être bientôt 1 000. Parce qu'il y a les réalisateurs du Web qui disent : « On veut faire du Web! ».

De cinq personnes avec une idée folle à bientôt mille... que de chemin parcouru.

Ces 12 jours de solidarité syndicale et intersyndicale ont laissé un héritage pour tout le monde. Parce qu'après, ils en ont fait, des films et des très bons.

Mais il a quand même fallu continuer à occuper... Parce qu'à un moment donné, les réalisateurs ont regardé leurs contrats, puis ils ont dit : « On veut payer notre loyer! » Et on leur a répondu : « On vous a donné de l'argent pour faire des films, vous voulez pas être payés en plus? »

Douze ans qu'il a fallu pour en arriver à un contrat type écrit par Denys Arcand et Iolande Cadrin-Rossignol, que je remercie pour leur héritage.

Gabriel Pelletier

Trois ans de plus pour en arriver à une entente collective signée par Alain Chartrand et François Labonté. Merci Alain. Merci François.

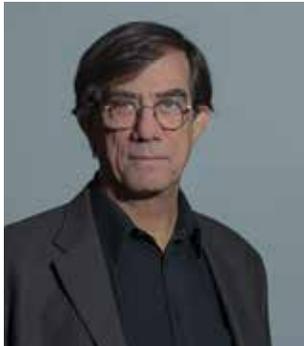
Pendant ce temps-là, les réalisateurs et réalisatrices de télévision disaient : « On veut faire de la télé! » Les cinéastes ont dit : « Venez-vous en! » Et bientôt, ils étaient trois cents, puis cinq cents et eux aussi voulaient une entente collective, alors il a fallu occuper encore une fois. Occuper les tribunaux! Avec au front : François Côté et Pierre Paiement et notre procureur, M^e Clément Groleau.

Dix-huit ans de lutte ardue pour obtenir cette première entente télévision. Dix-huit ans...



 **ENTREVUE DU PRÉSIDENT**

MOT DU PRÉSIDENT SORTANT



C'était sous l'impulsion des réalisateurs et des réalisatrices que notre milieu du cinéma, embryonnaire dans les années 1960, a formé l'Association des professionnels du cinéma (ACP) pour réclamer de l'État québécois qu'il permette l'éclosion d'un cinéma national. Le besoin de raconter aux Québécois et au monde leurs propres histoires, leur vie et leurs préoccupations a constitué le carburant d'une action originale et courageuse.

En 1973 était fondée l'Association des réalisateurs de films du Québec (ARFQ) qui deviendra l'Association des réalisateurs et des réalisatrices de films du Québec (ARRFQ) sous la présidence de Micheline Lanctôt en 1981. Nous célébrons, en 2014, les 40 ans de ce qui deviendrait son geste fondateur, c'est-à-dire l'occupation du Bureau de surveillance du cinéma en 1974.

Par cette action d'éclat, les réalisateurs et les réalisatrices transformaient leur isolement en solidarité et leurs espoirs en projet. S'ils restaient seuls maîtres de leur réalisation, les réalisateurs et les réalisatrices seraient désormais unis pour se faire entendre, pour négocier des conditions d'exercice du métier, pour partager leurs expériences.

L'évolution des moyens de diffusion et de la technologie sous-jacente a permis à la télévision de n'être plus seulement un moyen de communication par l'image, mais de devenir aussi un moyen d'expression cinématographique. Les réalisateurs et réalisatrices de films ont fréquenté de plus en plus ce monde de la télévision; ils y ont trouvé des collègues qui faisaient le même métier qu'eux et qu'ils ont invités à partager leur mission : défendre le métier de réalisateur, ses conditions matérielles et juridiques et promouvoir la création et l'expression par l'image en mouvement, sur tous les écrans, même les plus petits.

L'action de l'association s'est diversifiée, s'est raffinée au fil du temps. La longue saga de l'entente télévision nous a montré qu'il faut agir en amont d'une négociation pour en assurer le succès : il faut utiliser le poids du nombre, attirer l'attention des décideurs, faire la pédagogie de nos idées et faire notre place dans l'espace public. Dans ce rapport de force, la solidarité doit s'appuyer sur un discours cohérent, sur la connaissance, sur la compétence et la rigueur intellectuelle pour obtenir des résultats mais, à l'inverse, aucun discours ne peut remplacer la solidarité quotidienne de centaines de personnes qui partagent les mêmes objectifs.

Aujourd'hui, plus de sept cents pigistes de la réalisation dans tous les domaines et sur tous les écrans forment l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) et représentent l'ensemble de la profession au Québec. Cette approche inclusive est une réponse à la nouvelle civilisation, que l'on dit pudiquement numérique pour ne pas dire qu'elle est totale, en ce qu'elle se veut notre façon de reconnaître ce que nous avons d'humain.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'François Côté'.

François Côté

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Le slogan « 40 ans d'occupation » s'est imposé comme une évidence. En effet, depuis 40 ans, les réalisateurs et réalisatrices et leur association occupent de plus en plus de place dans l'espace culturel québécois. De l'occupation des bureaux de la « censure » à ce jour, l'association regroupant les créateurs d'images en mouvement s'est impliquée dans toutes les causes reliées aux enjeux touchant leurs droits et intérêts professionnels, économiques, culturels, sociaux et moraux.

Aujourd'hui, les membres de l'ARRQ profitent des efforts de tous ceux et celles à l'œuvre depuis 40 ans et qui ont achevé pierre par pierre, brique par brique, le travail débuté par le mouvement de ces cinéastes courageux. Nous rendons hommage au cours de l'année 2014 à ceux qui ont rêvé d'occuper un espace de création qui leur est propre et qui se sont donné les moyens d'y parvenir au bénéfice des nouvelles générations.

Au quotidien, l'ARRQ poursuit son travail dans bon nombre de dossiers. En matière de relations de travail, le renouvellement de l'entente collective en long métrage occupe un comité spécial et **plusieurs chantiers sont en cours dont celui des nouvelles plateformes de diffusion**. Au chapitre du développement et de l'amélioration des services aux membres, nous avons complété l'instauration d'un régime de retraite collectif plutôt qu'individuel et la bonification de l'accès aux assurances collectives par l'autodéclaration. L'association est également allée à la rencontre des réalisateurs en régions pour connaître leurs besoins et développer des façons de mieux les servir. **Enfin, nous communiquons avec nos membres sur toutes les plateformes et multiplions les occasions de joindre un plus vaste public par notre présence dans les festivals et événements reliés à notre mission.**

De manière plus globale, l'ARRQ participe aux consultations conduites par la SODEC, Téléfilm Canada et le Fonds des médias du Canada pour y faire valoir le point de vue des réalisateurs et continue de suivre de très près les conséquences de la mise en œuvre de la nouvelle mouture de la Loi sur le droit d'auteur. Nous intervenons également auprès du CRTC sur les enjeux touchant l'industrie de la télédiffusion, lors d'importantes transactions ainsi qu'au moment des renouvellements de licence des diffuseurs. La protection de notre culture dans un contexte de mondialisation demeure aussi une préoccupation actuelle et nous soutenons les interventions de la Coalition pour la diversité culturelle, notamment dans le cadre de la négociation des accords de libre-échange entre le Canada et d'autres pays.

De plus, l'Association poursuit ses démarches auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour que la Loi sur le statut de l'artiste, après plus de 25 ans d'existence, soit enfin appliquée à l'ensemble des créateurs. Il est plus que temps que l'État exige le respect des conditions minimales de travail, à tout le moins par ceux qui bénéficient de l'octroi du financement public.

Nous sommes très fiers de pouvoir vous offrir ce survol des événements marquants de l'histoire de votre association car ils sont le reflet de la prise en charge par les réalisateurs de leur destin.

Caroline Fortier





2



3



▶ **CAPSULE :**
40 ans d'occupation

OCCUPATION

L'OCCUPATION... FONDATRICE



CRÉATION

— AVRIL 1973

Les réalisateurs fondent l'Association des réalisateurs de films du Québec, sous la présidence de Denis Héroux, avec pour objectif la défense et la promotion des droits économiques, sociaux, culturels et moraux des réalisateurs.

Dans les années 1960, le milieu du cinéma connaît une extrême vitalité : toute une génération de jeunes cinéastes, issue en grande partie des ciné-clubs, s'est ouverte au monde ; elle dévore le cinéma grâce à l'association Connaissance du cinéma (1963), qui deviendra quelques mois plus tard la Cinémathèque canadienne pour être rebaptisée en 1971 sous le nom actuel de Cinémathèque québécoise, ainsi qu'aux projections du Festival international du film de Montréal (1960-67). Les premières œuvres du cinéma direct viennent au monde. Plusieurs d'entre elles seront présentées dans les grands festivals étrangers.

À cette époque, il n'existe aucune école de cinéma au Québec ; les seuls producteurs de films ou presque sont l'Office national du film (ONF) et Radio-Canada ; les réalisateurs auteurs qui travaillent dans le « privé » ne savent où trouver l'argent nécessaire pour leurs films. Ils ont réclamé du fédéral la création d'un organisme de financement du long métrage et ils ont obtenu en 1967 la création de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC, ancêtre de Téléfilm Canada) ; malheureusement, la SDICC, très ouverte à ses débuts aux films d'auteur, s'oriente de plus en plus vers une vision « industrielle » du long métrage. Les réalisateurs réclament donc un équivalent québécois axé davantage sur la création d'une « cinématographie nationale » composée surtout de films d'auteur.

OCCUPATION DU BUREAU DE SURVEILLANCE

— 22 NOV. 1974 /
2 DÉC. 1974

Le mercredi 20 novembre 1974, lors d'une rencontre régulière du conseil d'administration dans les bureaux de Cinak — la compagnie de production de Jean Pierre Lefebvre —, on rappelle encore une fois que depuis 12 ans les réalisateurs demandent au gouvernement du Québec une loi sur le cinéma. Cette loi permettrait d'une part d'encadrer et de reconnaître l'importance du cinéma dans la société québécoise, d'autre part, de créer un organisme qui serait appelé à gérer des fonds investis par l'État dans le financement du cinéma québécois.

C'est ainsi qu'est née l'idée d'occuper le Bureau de surveillance tel que le décrit Jean Pierre Lefebvre (cf. encadré).

Durant 12 jours et 11 nuits (il n'y a ni douche ni lits au Bureau de surveillance), les membres de l'ARRQ occuperont l'espace physique du Bureau et aussi l'espace médiatique du Québec par de nombreux communiqués. Une discussion de sourds s'engage avec le ministre Hardy par médias interposés. Toutes les associations et groupes intéressés au cinéma — ou presque — appuient les réalisateurs et occupent le Bureau avec eux. On crée des films « de combat », comme *Les Contes de l'amère Loi*, on organise des manifestations et des marches pour attirer l'attention du public. Au bout de 12 jours, c'est la police qui viendra vider les lieux. Le groupe continue de se battre, ouvre un bureau à l'Hôtel Iroquois sur la Place Jacques-Cartier, interpelle le ministre en personne au Salon des métiers d'art.



Quand on y pense bien, c'était un geste aussi insensé que nécessaire, peut-être, avant toute chose, pour éprouver nos propres convictions et la profondeur de notre militantisme. Car ceux qui étaient présents à la réunion du conseil d'administration de l'ARFQ, ce mercredi soir, Jaques Leduc, Roger Frappier, nos regrettés complices Jean Chabot et Jacques Gagné, et moi-même, étions plutôt des rêveurs décidés que des gens rôdés à ce genre de geste d'éclat. Et sans doute craignons-nous secrètement un échec, donc l'affront du ridicule, tellement l'entreprise semblait risquée. Mais nous étions littéralement écœurés de l'inertie, depuis 12 ans, du gouvernement du Québec – qui s'était par ailleurs fait doubler par le fédéral et sa loi sur le cinéma de 1967 créant la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC).

Quoiqu'il en soit, le vendredi suivant, vers 16 h, nous nous sommes rendus au Bureau de surveillance du cinéma, rue McGill dans le Vieux-Montréal et, sans être annoncés, avons demandé à voir son directeur, André Guérin. « Parfait, conclut-il après nous avoir entendus, j'avertis la sécurité de ne pas vous déranger ». Nous avons les clés, André Guérin a mis la table. Et pendant 12 jours s'est joué le plus grand jeu de solidarité de l'histoire de notre cinéma. Si bien qu'un an plus tard, le Québec votait enfin sa loi-cadre sur le cinéma.

– JEAN PIERRE LEFEBVRE, PRÉSIDENT DE L'ARRQ EN 1974, 1980 ET DE 2002 À 2009



ADOPTION DE LA LOI SUR LE CINÉMA

- JUIN 1975

Enfin, c'est le cas, **six mois après l'occupation**, le gouvernement du Québec adopte la Loi sur le cinéma (Loi no 1). Cette loi parle d'expression et de diffusion de la culture (pas seulement d'industrie) ; elle crée l'Institut québécois du cinéma (l'IQC, ancêtre de la SODEC) qui agit comme conseiller en matière de politique du cinéma et qui distribue les fonds que l'État allouera au cinéma.

« UN PEUPLE PEUT-IL CONTINUER À VIVRE EN NE VOYANT SUR
SES ÉCRANS QUE LES RÊVES DES AUTRES ? »

– ROGER FRAPPIER, PRÉSIDENT DE L'ARRQ DE 1976 À 1977, DÉCEMBRE 1978



CAPSULE :
*Je suis réalisateur
de fiction*

Les sigles figurent à la dernière page de ce document.



9

« IL EST REMARQUABLE DE NOTER, QU'EN DOUZE JOURS D'OCCUPATION, SOUS LE SIGNE DE L'ILLÉGALITÉ, LE DOSSIER CINÉMA AIT FAIT PLUS DE CHEMIN AUPRÈS DU PUBLIC ET DU GOUVERNEMENT QU'EN DOUZE ANS DE REPRÉSENTATIONS NORMALES, À TRAVERS LES CANAUX NORMAUX »

INTERVIEW DES RÉALISATEURS PAR **LUC PERREAULT**.
LA PRESSE, 4 DÉCEMBRE 1974

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU MOMENT DE L'OCCUPATION ÉTAIT COMPOSÉ DE : JEAN PIERRE LEFEBVRE, PRÉSIDENT, JACQUES GAGNÉ ET ROGER FRAPPIER (TOUS LES DEUX VICE-PRÉSIDENTS), ANDRÉ MELANÇON ET JACQUES LEDUC (SECRÉTAIRES), ANIK DOUSSEAU (TRÉSORIÈRE) ; ET CLAUDE JUTRA, MARCEL CARRIÈRE, JEAN CHABOT ET JEAN LECLERC (DIRECTEURS).

À TITRE D'EXEMPLE, QUELQUES FILMS PHARES DES ANNÉES 70 : RÉJEANNE PADOVANI (ARCAND), LE TEMPS D'UNE CHASSE (MANKIEWICZ), LA VRAIE NATURE DE BERNADETTE (CARLE), BAR SALON (FORCIER), CÉSAR ET SON CANOT D'ÉCORCE (GOSSELIN), LE PREMIER LONG MÉTRAGE DE FICTION DE FEMME : LA VIE RÊVÉE (MIREILLE DANSEREAU), ETC.



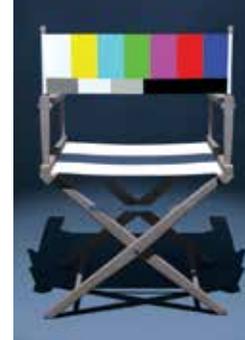
10



11



12



L'OCCUPATION... SYNDICALE

Lorsque arrive le moment de la négociation de son contrat, le réalisateur est seul face au producteur. De plus, pour le réalisateur, c'est souvent son film ou son projet que le producteur va produire et le réalisateur y tient plus que tout au monde – ou presque. Difficile de négocier âprement dans ces conditions ! C'est pourquoi une entente collective est nécessaire.

1985-1986

CONTRAT TYPE

Iolande Cadrin-Rossignol et Denys Arcand rédigent un contrat type, avec pour objectifs de rappeler que le réalisateur est l'auteur de son œuvre et de proposer un outil pour encadrer les négociations entre réalisateurs et producteurs. Cette avancée est majeure dans la défense des droits des réalisateurs ; elle pose le premier pas vers les ententes collectives.

1988-1989

ENTENTE COLLECTIVE LONG MÉTRAGE

Après consultation de nombreux membres de l'ARRQ, Alain Chartrand et François Labonté reprennent le flambeau et s'engagent dans la négociation d'une entente collective avec les producteurs (à laquelle on attachera un contrat type). Après un an de pourparlers, l'entente est signée.

L'entente détermine les conditions minimales de travail du réalisateur, ses tâches et ses responsabilités et celles qu'il partage avec le producteur, pour un long métrage dramatique, qu'il soit présenté en salle ou à la télévision. Elle précise aussi que le réalisateur est l'auteur du film. Le réalisateur a aussi droit à des redevances pour l'exploitation de l'œuvre. Enfin, le producteur contribue à la caisse de retraite du réalisateur.

1990-2008

ENTENTE COLLECTIVE TÉLÉVISION

La négociation de l'entente télé ne se déroulera malheureusement pas de façon aussi rapide, loin de là. Initiée par Alain Chartrand et François Labonté, la préparation et la négociation de l'entente collective télévision sera poursuivie assidûment par Pierre Paiement, François Côté et M^e Clément Groleau, qui représenteront l'ARRQ courageusement et avec une indéfectible détermination au cours de cet interminable processus, qui se conclura par décision de l'arbitre, 18 ans plus tard, en 2008.

L'entente reconnaît au réalisateur un statut d'auteur, ainsi les droits moraux du réalisateur sont protégés. L'entente couvre les émissions dramatiques, le documentaire et le documentaire d'auteur et les émissions non dramatiques (magazines, jeux, etc.), les modes de tournage « multicaméras » et « plan par plan ». L'entente est aussi novatrice sur le plan de la rémunération ; en effet, le cachet du réalisateur, qui était jusque-là fixé arbitrairement par le producteur, est maintenant déterminé essentiellement par le nombre de jours de tournage et le mode de tournage prévus au budget. Une redevance en pourcentage sera éventuellement versée au réalisateur sur les revenus ultérieurs non couverts par la licence (ex. : de nouvelles ventes). Le producteur contribue aussi aux régimes collectifs d'épargne-retraite et d'assurance de l'ARRQ.

Cette entente télé a depuis été renouvelée jusqu'en 2016.

Maintenant que les réalisateurs disposent d'une entente télé, ils bénéficient de conditions de travail plus humaines et plus équitables. Ils peuvent donc envisager leur avenir avec plus de sérénité.



CAPSULE :

Je suis réalisateur
d'émission jeunesse

2014 -
2^e NÉGO CINÉMA
EN 25 ANS...

Quinze ans après avoir fait partie du premier exécutif de l'ARFQ (1973), je deviens président de l'Association en 1988. Ma priorité est alors de négocier une entente collective pour le cinéma avec les producteurs de l'APFVQ. Nous étions la seule association du milieu cinématographique à n'avoir jamais négocié avec eux. François Labonté, vice-président, et moi rencontrons plusieurs cinéastes reconnus qui nous font part de contrats à nous faire dresser les cheveux sur la tête! Il est urgent d'agir.

Lors des rencontres avec les producteurs, deux points importants engendrent des discussions corsées. Nous voulons inscrire que le réalisateur est l'auteur du film, au même titre que le scénariste est l'auteur du scénario. Nous tenons à cette reconnaissance, car une refonte de la Loi d'auteur se prépare à Ottawa et il est important que la nouvelle loi reconnaisse le réalisateur comme un auteur. L'autre point litigieux porte sur la répartition équitable des revenus engendrés par les films.

Après un an de négociation, l'entente collective est signée le 21 novembre 1989 par le président de l'APFVQ, Charles Ohayon, et moi-même. Cette entente n'a jamais été renégociée depuis. Elle est en vigueur depuis 25 ans. Après toutes ces années, force est de constater que les réalisateurs de cinéma sont ceux qui ont le moins bénéficié de l'augmentation des budgets et que la loi ne les reconnaît toujours pas officiellement comme auteurs de leurs films... même si c'est inscrit dans l'entente collective.

— ALAIN CHARTRAND, PRÉSIDENT DE L'ARRQ DE 1988 À 1989
LE 12 NOVEMBRE 2013

DANS SA SENTENCE ARBITRALE DU 30 MAI 2008, L'ARBITRE ÉCRIT : « JUSQU'À PRÉSENT, LE RÉALISATEUR N'AYANT NI ENTENTE COLLECTIVE NI RAPPORT DE FORCE EST OBLIGÉ D'ACCEPTER CE QU'ON LUI DONNE. [...] LES RÉALISATEURS SONT DONC À LA MERCI DES PRODUCTEURS. C'EST LE SEUL ARTISTE DONT LA RÉMUNÉRATION EST LAISSÉE AU LIBRE ARBITRE DU PRODUCTEUR. MÊME LES REVENUS DU PRODUCTEUR SONT PRÉVUS PUISQUE LE BUDGET DE PRODUCTION PRÉVOIT QU'IL REÇOIT 10 % À TITRE DE FRAIS ADMINISTRATIFS ET UN AUTRE 10 % À TITRE D'HONORAIRES. DANS CERTAINES ÉMISSIONS, CE POURCENTAGE PEUT ALLER JUSQU'À 30 %. »

« SANS UN CONTRAT TYPE, TOUS LES CONFLITS SE RÉSOLVENT TOUJOURS AU PROFIT DU PRODUCTEUR. JE CONSIDÈRE DONC LE CONTRAT TYPE COMME UN STRICT MINIMUM. LE POINT LE PLUS IMPORTANT EST ÉVIDEMMENT LA RECONNAISSANCE DU DROIT DU RÉALISATEUR SUR SON ŒUVRE. IL DOIT ÊTRE RECONNU QU'IL EST VRAIMENT LE MAÎTRE DE SON ŒUVRE. »

— DENYS ARCAND, RÉALISATEUR, CITÉ PAR ISABELLE HÉBERT, LUMIÈRES, OCTOBRE 1988



13

**CAPSULE :***Je suis réalisateur
de variétés*

L'OCCUPATION... DU DROIT D'AUTEUR

La Loi sur le droit d'auteur est censée assurer la reconnaissance des créateurs et de leurs droits sur leurs œuvres.

Aussi bizarre que cela puisse paraître et même si c'est une évidence pour plusieurs que le réalisateur est l'auteur de l'œuvre audiovisuelle, la loi canadienne ne mentionne pas qui est le titulaire du droit d'auteur sur l'œuvre cinématographique. Cette ambiguïté est due à une loi canadienne de 1922 qui, référant au Copyright Act de 1911 en Grande-Bretagne, stipule que dans le cas où l'auteur est employé par une autre personne pour créer une œuvre, c'est l'employeur qui devient le premier titulaire du droit d'auteur sur ladite œuvre. Les producteurs profitant de l'ambiguïté de la loi font alors signer aux réalisateurs des contrats de « louage de services » afin de devenir les auteurs des films qu'ils produisent !

1987

Le gouvernement prépare une refonte de la loi ; l'ARRQ fait alors valoir sa position au gouvernement : **le réalisateur est l'auteur du film, il a un droit moral inaliénable et incessible sur le film et il a des droits patrimoniaux (économiques) sur le film**. Yolande Cadrin-Rossignol et Brigitte Sauriol vont défendre la position de l'ARRQ au Sénat, en vain. Malgré les déclarations du ministre Marcel Masse en faveur des créateurs, en 1989, rien ne change.

1989

CHARTRE DES DROITS

Devant la puissance du lobby des producteurs et des télédiffuseurs, et sous l'impulsion de son président, Alain Chartrand, l'ARRQ proclame la Charte des droits des réalisateurs et réalisatrices de films du Québec qui

précise à l'article 3 : le réalisateur est de droit l'auteur de l'œuvre audiovisuelle, du seul fait de la création de celle-ci. L'Association des producteurs (AQPM) s'incline et reconnaît alors ce statut en stipulant dans l'entente collective long métrage : le réalisateur est l'auteur du film. Mais la bataille est loin d'être gagnée...

COALITION DE CRÉATEURS

Faisant fi de l'entente collective, en 1990, le gouvernement fédéral propose d'accorder la titularité du droit d'auteur au producteur. L'ARRQ se joint alors à une Coalition de créateurs qui déclare que l'œuvre audiovisuelle est une œuvre de collaboration dont les coauteurs incluent le réalisateur, le scénariste, le compositeur de la musique originale et, par la suite, les auteurs d'une œuvre pré-existante dont est tirée l'œuvre, comme c'est le cas en France. Face aux pressions de la coalition, le gouvernement fédéral choisit de ne pas donner suite à sa proposition.

1993

Nouvelle tentative de la part des producteurs. Ceux-ci remettent en cause les dispositions de l'entente collective de 1989. Ils se déclarent premiers titulaires des droits économiques et moraux et ne reconnaissent plus au réalisateur que leur qualité d'auteur sur l'œuvre audiovisuelle, mais sans sa titularité. Le milieu est en émoi et s'oppose aux prétentions de l'AQPM. L'ARRQ déclare alors : *Le réalisateur est toujours et nécessairement l'auteur essentiel de l'œuvre audiovisuelle*. Néanmoins, cela n'arrêtera pas les manœuvres des producteurs qui reviendront régulièrement à la charge.





22

OPÉRATION PÈRES NOËL

2007

La loi fédérale ne reconnaissant toujours pas les réalisateurs et réalisatrices comme auteurs de leurs œuvres, l'ARRQ tient une manifestation où les réalisateurs distribuent gratuitement des DVD de leurs films aux passants. Par ce geste, ils veulent signifier haut et fort qu'ils ne retirent aucun revenu supplémentaire de l'exploitation de leurs œuvres, plus particulièrement de la vente de DVD.

2011

L'ARRQ présente à nouveau un mémoire à la Chambre des communes lors de l'étude du projet de loi C-11 (C-32). En parallèle, l'Association s'implique activement au sein de la Conférence canadienne des arts, une coalition représentant plus de 400 000 personnes et du DAMI©, un regroupement *ad hoc* de sociétés de gestion collective de droits d'auteur et d'associations professionnelles québécoises représentant des créateurs de divers horizons pour dénoncer ce projet de loi qui les prive injustement de sources de revenus existantes et de moyens efficaces d'empêcher l'utilisation illégale de leurs œuvres.

Ainsi, au fil des ans et à plusieurs reprises, des modifications à la loi ont été proposées et parfois adoptées, mais la question du droit d'auteur sur l'œuvre audiovisuelle et de sa titularité n'est toujours pas réglée.

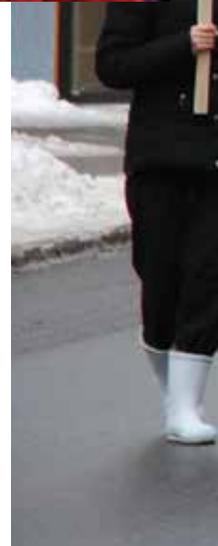
Cela dit, l'ARRQ, accompagnée par M^e Dominique Jobin, puis de M^e Clément Groleau, s'est assurée que les ententes collectives reconnaissent au réalisateur un statut d'auteur et le rappelle dans les mémoires et les échanges avec les institutions... en attendant que la loi le reconnaisse !

« C'EST TELLEMENT FACILE DE SE PERDRE QUAND ON FAIT DU CINÉMA. PERDRE DE VUE CE QU'ON VEUT FAIRE, PERDRE SES MOYENS, FAIRE DES COMPROMIS SUR TOUT, CÉDER DEVANT TOUT PARCE QU'ON EST FATIGUÉ, PARCE QUE TOUT LE MONDE PICOSSE, PARCE QUE LE PRODUCTEUR REGARDE SA MONTRE, ET POUR TOUTES SORTES DE RAISONS. IL FAUT ÊTRE VIGILANT. C'EST LE MEILLEUR CONSEIL : SOYEZ VIGILANT ! N'AYEZ PAS PEUR DE GARDER VOTRE ÂME, DE VOUS BATTRE POUR ÇA. »

– MICHELINE LANCTÔT, PRÉSIDENTE DE L'ARRQ EN 1981, *MÉTIER RÉALISATION*, 2006



23





24

« LE MONDE ENTIER RECONNAÎT EN DENIS VILLENEUVE L'AUTEUR D'INCENDIES, MAIS PAS LA LOI DE SON PAYS! »
– **FRANÇOIS CÔTÉ**, PRÉSIDENT DE L'ARRQ DE 1993 À 1995 ET DE 2010 À 2013, INTERVENANT DEVANT LES DÉPUTÉS FÉDÉRAUX,
LE 17 FÉVRIER 2011

LE JOURNAL DE MONTRÉAL AFFIRME (2007) : « BON COP BAD COP D'ÉRIK CANUEL, DONT PLUS DE 200 000 DVD ONT ÉTÉ VENDUS, NE LUI A RIEN RAPPORTÉ DE PLUS QUE SON SALAIRE DE BASE. FAITES LE CALCUL : 200 000 DVD À 20 \$, ON OBTIENT DES RECETTES DE 4 M\$. »



L'OCCUPATION... DE LA SCÈNE INTERNATIONALE

De tout temps, les réalisateurs ont tissé individuellement des liens avec leurs collègues de l'étranger. Les contacts entre associations furent plutôt rares au début, sauf à quelques reprises, avec notre équivalent français, la Société des réalisateurs de films.

1988

Alain Chartrand profite d'un prix reçu à Cannes pour son téléfilm *Des amis pour la vie* pour rencontrer, au nom de l'ARRQ, des cinéastes français et les consulter en vue des éventuelles négociations pour une entente collective télé. Il assiste aussi au Congrès international de Vienne, ce qui lui permet de comparer la situation des cinéastes européens et la nôtre en regard de la toute puissante industrie américaine.

Alain, ayant apprécié ces échanges fructueux, met sur pied à son retour le Salon Lumières en 1988 et en 1989, un espace de réception au Festival des films du monde pour stimuler les rencontres avec les cinéastes étrangers et échanger sur tous les sujets qui passionnent les réalisateurs.

1998

COALITION POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Philippe Baylaucq et Lucette Lupien représentent l'ARRQ à Cinéma du Québec à Paris. La Société des auteurs et compositeurs dramatiques de France (SACD) reçoit les membres de la délégation québécoise à cette occasion et prévient ceux-ci contre l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement) qui propose une libéralisation accrue des échanges commerciaux internationaux incluant la culture. Dès le retour de ses représentants, l'ARRQ invite les principales associations d'artistes québécoises à une série de rencontres pour combattre cet accord. Cette démarche de l'ARRQ entraînera la naissance de la Coalition pour la diversité culturelle. La Coalition, d'abord québécoise et ensuite canadienne, contribuera très activement à la création de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO*, entrée en vigueur le 18 mars 2007. Dans un contexte de mondialisation, pour garantir l'expression de la pluralité des cultures, cette convention affirme que l'élaboration des politiques culturelles est un droit souverain des gouvernements. 131 États, dont le Canada, ont à ce jour accepté ou ratifié la Convention.

2002

FIAR À MONTRÉAL



L'ARRQ organise à Montréal le Forum international des associations de réalisateurs, le FIAR. Cet événement trouve son origine en 1997, alors que Alan King, président de la Directors Guild of Canada et Philippe Baylaucq, président de l'ARRQ, décident de travailler ensemble à stimuler les occasions d'échanges entre associations nationales de réalisateurs. Une première rencontre à Toronto implique six pays ; une deuxième, en 1998, en Australie, regroupe une dizaine de pays. Puis ce sera Bastia en Corse, en 1999, organisée par la Société des réalisateurs de films (de France), qui réunira 25 associations. En 2002, le FIAR, sous l'égide de Jean Pierre Lefebvre et initié par Philippe Baylaucq, reçoit 26 associations nationales à Montréal. C'est à cette occasion que seront rédigées et publiées la *Déclaration de Montréal*, qui réaffirme la qualité d'auteur du réalisateur et de la réalisatrice ainsi que la *Déclaration d'appui aux objectifs de la Coalition pour la diversité culturelle*.



FORUM INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS DE RÉALISATEURS
INTERNATIONAL FORUM OF DIRECTORS ORGANIZATIONS
MONTRÉAL - DU 15 AU 18 JUIN 2002 | JUNE 15 TO 18 - 2002

25

LA DÉCLARATION DE MONTRÉAL, 2002 — « NOUS, RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DES CINQ CONTINENTS, RÉUNIS À MONTRÉAL LORS DU QUATRIÈME FORUM INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS DE RÉALISATEURS (FIAR), DU 15 AU 18 JUIN 2002, DÉCLARONS : LE RÉALISATEUR, LA RÉALISATRICE, EST UN ARTISTE ET UN AUTEUR. LE RÉALISATEUR TRANSFORME SA VISION SINGULIÈRE EN UNE ŒUVRE AUDIOVISUELLE. LE RÉALISATEUR DIRIGE TOUTES LES ÉTAPES DE LA CRÉATION DE L'ŒUVRE AUDIOVISUELLE ET CHAQUE DÉCISION DE CRÉATION LUI REVIENT. LE RÉALISATEUR INSPIRE ET INTÈGRE À L'ŒUVRE LA CONTRIBUTION DE TOUS LES COLLABORATEURS DANS LE PROCESSUS DE CRÉATION. À TITRE DE CRÉATEUR DE L'ŒUVRE AUDIOVISUELLE, LE RÉALISATEUR EN DÉTERMINE LA FORME FINALE. »



Par la suite, les relations internationales se poursuivent. La Maison de la réalisation devient le lieu d'accueil des cinéastes étrangers. L'ARRQ y tient de nombreuses rencontres, ateliers, leçons de cinéma et classes de maître. Parmi les invités récents, mentionnons Bertrand Tavernier, Claude Lelouch, Maïwenn, Claire Denis, Volker Schlöndorff, etc.

Le fait que de plus en plus de cinéastes québécois tournent à l'extérieur du Québec n'est pas étranger à l'augmentation des activités reliées à l'international. Pour en témoigner, l'Association organise au printemps 2013 une table ronde, intitulée *Réalisateurs québécois à l'étranger – défis et expériences*.

Et on ne peut pas faire abstraction, dans cet accroissement des relations internationales de l'ARRQ, du nombre impressionnant de prix et de nominations dans les grands festivals de films que nos réalisateurs et réalisatrices ont récolté particulièrement au cours des plus récentes années.



« LA CONVENTION DE L'UNESCO SUR LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES, C'EST NOTRE PROTECTION CONTRE LE RISQUE DU LIBRE-ÉCHANGE DÉBRIDÉ QUI MENACE NOS CRÉATEURS ET NOS INDUSTRIES CULTURELLES ET NOTRE IDENTITÉ. LA CONVENTION AFFIRME LE DROIT SOUVERAIN DES GOUVERNEMENTS DE CONTINUER À SOUTENIR LA CRÉATION CULTURELLE ET NOS EMPLOIS. »

SOURCE : SITE DE LA COALITION POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE DU CANADA

MONTRÉAL ET L'ARRQ, POINTS NÉVRALGIQUES D'UN RALLIEMENT

Ayant récemment quitté nos bureaux de la rue de Lorimier, à l'ombre du Pont Jacques-Cartier, nous venions de nous installer dans la Maison de la réalisation face au Carré Saint-Louis. Maintenant que nous étions davantage en vue, il nous a semblé important de bâtir des passerelles, tant avec la SRF (Société des réalisateurs de films de France) qu'avec nos vis-à-vis au Canada anglais à la DGC (Directors Guild of Canada). Notre objectif était de faire fructifier le positionnement unique de Montréal à la confluence des manières nord-américaine et française (voire continentale) de pratiquer la création audiovisuelle.

Au moment où les États du monde s'apprêtaient à négocier l'accord de l'AMI, nous avons fait un voyage à Paris où nous avons rencontré nos vis-à-vis de la SRF. Ils nous ont vigoureusement encouragés à agir dans ce dossier, nous démontrant que si la culture venait à être considérée par cet accord comme une simple marchandise, nous risquions de perdre tous les acquis de notre jeune mais vigoureuse industrie. Fortement subventionnés par l'État pour créer de la culture, nous ne deviendrions alors que des marchands vendant des produits sur un vaste marché international du divertissement.

Désirant promouvoir et partager une langue, une culture et une vision du monde unique, il nous fallait prendre des mesures afin de protéger notre espace culturel et identitaire. De surcroît, nous voulions qu'il puisse continuer à se développer tout en restant accessible à tous les regards du monde.

De retour au pays, nous avons initié, à la Maison de la Réalisation, des rencontres avec les différentes associations professionnelles. Cette mobilisation marquera, en parallèle à l'implication des gouvernements provincial et fédéral, le début d'une présence remarquée dans la lutte pour la défense de la diversité des espaces culturels nationaux. Cette bataille de tous les instants se poursuit, plus féroce que jamais, dans la sphère universelle du numérique...

— PHILIPPE BAYLAUCQ, PRÉSIDENT DE L'ARRQ DE 1996 À 2000



29

L'OCCUPATION... PAR LES RÉALISATRICES



30

2013

Dans un document intitulé *Les enjeux du cinéma québécois : La distribution ?* remis au Groupe de travail sur les enjeux du cinéma québécois (SODEC et MCQ), RÉ résume : *Malgré une très forte présence des femmes sur les bancs d'école (de 43 à 68 % de femmes dans les cours de production), on ne leur octroie que de 11 à 19 % des fonds des longs métrages de fiction. Les réalisatrices font leurs films avec de plus petits budgets que leurs collègues masculins, et plus les budgets sont élevés, plus les femmes se font rares. Cette situation n'a pas changé depuis les 10 dernières années.*

Tout en s'occupant des dossiers relevant de l'ensemble de ses membres, l'ARRQ s'est toujours préoccupée des enjeux plus « spécifiques ». Depuis le début des années 2000, parmi tous les sujets qui ont retenu l'attention et l'énergie de l'ARRQ, la présence – ou plutôt l'absence – des réalisatrices est un enjeu important.

1988-1997

Des femmes du milieu institutionnel et indépendant se regroupaient, sous le nom de Moitié-Moitié, pour identifier les principaux blocages que rencontrent les femmes cinéastes dans leur recherche de financement et pour explorer divers moyens de leur procurer un accès équitable aux fonds institutionnels.

2007

Sous l'égide de l'actuelle présidente, Isabelle Hayeur, et d'Ève Lamont, c'est Réalisatrices Équitables (RÉ) qui prend la relève et constate que depuis 1984, (de Moitié-Moitié à RÉ), les conditions ne se sont pas améliorées pour les réalisatrices. En fait, les réalisatrices se heurtent à un plafond de verre. RÉ a déjà publié trois études sur la question pour étayer ses propos et documenter la situation, et ce, avec l'appui moral et financier de l'ARRQ.

Le travail de RÉ est remarqué en Europe, aux États-Unis et partout à travers le Canada. En 2012, RÉ reçoit le *Please adjust your set Award* de Women in Film and Television de Vancouver. En août 2012, l'AQPM remet la première bourse annuelle Vincent-Gabriele à Réalisatrices Équitables.

De plus, sous l'égide de Marie-Pascale Laurencelle, l'ARRQ a créé le Comité Équité qui a publié en 2012 une étude intitulée *Les réalisatrices du petit écran*, dressant un portrait troublant des réalisatrices œuvrant à la télévision qui sont « méconnues et invisibilisées ».

L'ARRQ fait de ce dossier de l'équité pour les réalisatrices une priorité sociale, culturelle et de principe.



31



« IL EST INCONCEVABLE QU'EN 2012, AU QUÉBEC, CERTAINS GENRES TÉLÉVISUELS, TELS QUE LA FICTION ET LES CAPTATIONS DE VARIÉTÉS/ARTS DE LA SCÈNE, NE SOIENT PAS ACCESSIBLES DE MANIÈRE PLUS ÉQUITABLE. NOUS SOUHAITONS RENDRE VISIBLES LES MURS QUI SE DRESSENT SUR LE PARCOURS DES RÉALISATRICES ET ENGENDRER UNE RÉFLEXION CHEZ LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'INDUSTRIE AFIN QUE CELLES-CI AIENT LES MÊMES OPPORTUNITÉS QUE LEURS COLLÈGUES MASCULINS À COMPÉTENCE ÉGALE. »

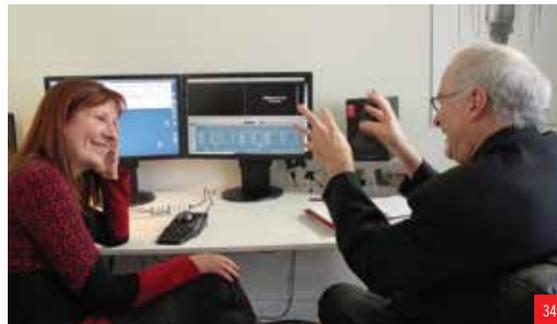
– MARIE-PASCALE LAURENCELLE, RÉALISATRICE.

ROBIN AUBERT, RÉALISATEUR : « [...] JE DIS QU'IL DEVRAIT Y AVOIR PLUS DE FANNY BRITT ET D'ANNE ÉMOND POUR CONTREBALANCER LE NOMBRE DE CRÉATEURS QUI SONT DES HOMMES. LA SOLUTION, CE SERAIT D'ACCEPTER PLUS DE PROJETS FÉMININS. » CITÉ PAR CHRISTIAN SAINT-PIERRE, LE DEVOIR, 9 NOVEMBRE 2013

« JE SUIS TOUJOURS CONVAINCUE QUE LA SOLIDARITÉ DES CINÉASTES ENTRE EUX EST UNE CHOSE PRÉCIEUSE ET STIMULANTE, VOIRE ESSENTIELLE. POUR ACQUÉRIR UNE PLUS GRANDE CONNAISSANCE DU MILIEU DU CINÉMA QUÉBÉCOIS ET, ÉVENTUELLEMENT, DÉVELOPPER DES SOLUTIONS POUR CONTRER LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE, LE SOUTIEN DE L'ARRQ AU TRAVAIL DES RÉALISATRICES ÉQUITABLES A ÉTÉ PRIMORDIAL. »

– MARQUISE LEPAGE, CO-PRÉSIDENTE DE L'ARRQ EN 1990 ET 1991, EX-PRÉSIDENTE DE RÉ

L'OCCUPATION... DU DOCUMENTAIRE



Le documentaire est un genre particulièrement fragile. Et pourtant, c'est la source, la racine de notre cinéma. Or, les télédiffuseurs lui accordent de moins en moins d'espace et à des heures de moins grande écoute. Même l'ONF, le cœur du documentaire, voit ses budgets rétrécir. À plusieurs reprises, des réalisateurs se sont regroupés pour prendre la parole dans l'espace public et dénoncer ces coupures.

2001

Le Mouvement spontané pour la survie de l'ONF (MSSO) naît d'une inquiétude des réalisateurs pour la survie de l'ONF et du documentaire.

Au même moment, sous la direction des Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM), deux études sont publiées : *La production documentaire au Québec et au Canada, phase 1* (Michel Houle, 2001), une étude statistique, conclut en prévoyant une croissance de la production, une augmentation plus modérée des sources de financement, une baisse du budget horaire moyen ainsi qu'une fragilisation de l'infrastructure de production et de distribution.

La deuxième étude, *La production documentaire au Québec et au Canada, phase 2* (Kirwan Cox, 2002) est une étude sur la perception du milieu. Un bon nombre de répondants y confient qu'ils travaillent plus qu'il y a cinq ans, mais qu'ils gagnent moins et font des films de moindre qualité à plus petits budgets.

De ces études, les associations concluent à la nécessité de créer un lieu de concertation du milieu documentaire et c'est ainsi que naît l'Observatoire du documentaire en 2003. L'ARRQ fait partie des membres fondateurs. L'Observatoire organise un forum annuel, publie des études et fait de la représentation auprès des instances gouvernementales.

2005-2007

La Coalition Cinéma est créée, un comité de vigilance de créateurs de tous les secteurs à l'ONF.

2009

Création du site *Sauvons le documentaire*, une campagne appuyée par l'ARRQ qui met en ligne des témoignages de plusieurs personnalités en faveur du documentaire. De nouvelles mesures gouvernementales menacent la survie du documentaire, « un morceau d'intelligence collective », dit Serge Bouchard ; disparition du Fonds canadien du film et de la vidéo indépendante (FCFVI) ; des compressions annoncées à l'ONF, à Radio-Canada et des modifications de programme au Fonds des médias du Canada.

Ressuscité par Denys Desjardins en 2012, le MSSO tient un *sit-in* en avril, occupe la Cinérobthèque et organise une manifestation de plus de 3 000 personnes en juin pour dénoncer la fermeture de la Cinérobthèque et les nouvelles coupes budgétaires du gouvernement Harper.



35

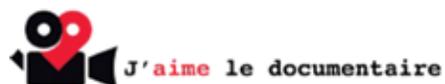
2012

Apparaissent aussi le blogue et la campagne *J'aime le documentaire*, version québécoise de la campagne initiée par DOC (Documentaristes du Canada), fruit du travail d'un comité *ad hoc* de documentaristes avec le soutien des associations qui regroupent les artisans du documentaire. On y retrouve des témoignages de personnalités publiques qui disent pourquoi elles aiment le documentaire.

L'ARRQ appuie moralement, financièrement ou, selon le cas, fait activement partie de ces mouvements visant à défendre le documentaire québécois. Ce soutien de l'ARRQ se manifeste présentement par la mise en place d'une étude, faite en collaboration avec la Chaire René-Malo à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), sous l'égide du Comité documentaire de l'ARRQ (Nathalie Trépanier et Bruno Boulianne) ; elle vise à préciser les conditions de pratique du métier de documentariste, dans le contexte actuel de production et de création.



CAPSULE :
*Je suis réalisateur
de documentaire*



36

RESISTANCE...
POUR LA
SUITE DU
MONDE...

LE CANADA
DE HARPER
UN PAYS
SANS
BON SENS

37

LA POLITIQUE
AU TEMPS DES
BOUFFONS

QUAND
LE CHAT
SORT DU
SAC !

38

LES CONSERVATEURS
DANS :
« LES RACKETTEURS »

39

« NOUS RAPPELONS QUE DAVANTAGE DE LONGS MÉTRAGES DOCUMENTAIRES QUÉBÉCOIS ONT PRIS L’AFFICHE EN 2012 : 41 POUR 27 FILMS DE FICTION. *DÉRAPAGES* A FAIT PLUS D’ENTRÉES QUE *L’AFFAIRE DUMONT*, *LAURENCE ANYWAYS* OU *INCH’ALLAH*. *ALPHÉE DES ÉTOILES* PLUS QUE *LE TORRENT*, *ROMÉO ONZE* OU *MARS ET AVRIL*. EN 2013, ON REVIENT À LA MOYENNE ANNUELLE AVEC 28 LONGS MÉTRAGES DOCUMENTAIRES SORTIS EN SALLE. »
DOC QUÉBEC, DÉCEMBRE 2013

L'OCCUPATION... DU FIER MONDE DE LA RÉALISATION

La réalisation est un métier méconnu du public ; on le confond parfois avec la production. C'est un métier qu'on pratique dans l'ombre et la solitude au moment où on écrit, dans l'urgence de la ruche au moment où on tourne, dans l'ombre à nouveau et la réflexion au moment où on monte et où on termine l'œuvre.

C'est seulement lorsqu'on accorde un prix pour l'œuvre (Prix Jutra, Géméaux, Oscar, Palme d'or, Ours, Lion, etc.) que le réalisateur – et parfois une réalisatrice – apparaît dans la lumière.

C'est pourquoi l'ARRQ tient à reconnaître et à valoriser le métier et la créativité des réalisateurs. Ainsi, elle a remis le prix Lumières de 1989 à 2009 à des réalisateurs pour leur engagement marqué auprès de leur association et de leurs collègues. Aujourd'hui, la nomination au statut de membre émérite ou honoraire continue de souligner l'apport exceptionnel des professionnels. Elle remet aussi des prix dans les festivals pour souligner les meilleures œuvres.



La fierté s'exprime également par des publications tangibles ou virtuelles. En 2006, sous la direction de Bruno Carrière et d'Anne Claire Poirier, paraissait *Métier Réalisation*. Publié chez l'éditeur Les 400 coups, ce très beau volume présente des textes et des entretiens avec plus de 25 réalisateurs et réalisatrices de tous les horizons. Accompagnant le lancement de ce livre, une exposition photo a été présentée à l'Espace Création Loto-Québec, en août 2006. Des capsules vidéo ont mis en lumière les entrevues publiées. On peut les consulter sur le site de l'ARRQ. À l'occasion de son 40^e anniversaire, l'Association lance une série de capsules visant à mieux faire connaître le métier de réalisateur au public.





EN ACTION

CINÉMA - TÉLÉVISION - WEB

CAR NOUS CROYONS QUE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL CONTRIBUTENT À VOTRE SUCCÈS, L'ARRQ EST HEUREUSE D'ÊTRE EN ACTION POUR VOUS.

Félicitations aux réalisateurs et réalisatrices en nomination!

ARRQ

ASSOCIATION DES
RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES
DU QUÉBEC

ARRQ.QC.CA



41



CAPSULE :
*Je suis réalisateur
médias interactifs*



CAPSULE :
Métier réalisation :
questions réponses
Partie 1

L'OCCUPATION... DE L'ESPACE DES COMMUNICATIONS

MANIVELLE 1986

Publication du premier lien régulier entre les membres de l'Association. Claudine Fauque est la porte-parole de l'exécutif et Isabelle Hébert s'occupe de la conception et de la production du bulletin ; ce sera un bulletin de nouvelles, plutôt factuel.

l'acharnement du président, Roger Cantin. Maintenant, on sait tout (ou presque) des réalisateurs et réalisatrices : biofilmographie, prix obtenus, titres et formats des œuvres, coordonnées.

LUMIÈRES 1987

Le bulletin se transforme et, grâce au talent, à l'énergie et à la passion d'Isabelle Hébert, il prendra une envergure inédite. Des articles de fond, textes de réflexion, entrevues de cinéastes d'ici et d'ailleurs côtoient maintenant les études et les capsules d'information. Fait intéressant, *LUMIÈRES* est même vendu en kiosque au Québec et distribué en France. La revue reçoit le Prix spécial du jury de la Société de développement des périodiques culturels en 1991.

MÉTIER RÉALISATION 2006

Métier réalisation est d'abord un livre, mais aussi une exposition présentée du 14 juin au 27 août 2006 à Espace Création Loto-Québec. Dans le cadre de cet événement, quatre capsules vidéos mettent en lumière les entrevues avec 19 réalisateurs qui partagent leurs visions du métier. Tout comme le livre, ces montages d'entrevues s'adressent aux néophytes, aux étudiants et aux travailleurs culturels et les entretiens dévoilent quelques-unes des clés du processus de création de ces hommes et de ces femmes qui nourrissent l'imaginaire collectif.

AUTOMNE 1993

La publication se termine... en beauté par la parution d'un livre-bilan *Un cinéma sous influence - la revue Lumières 1987-1992*, une anthologie.

1993-1995

Le bulletin *ACTION !* prend la relève avec pour objectif : s'ouvrir sur le monde, parler d'avenir, et mettre l'accent sur les solutions de rechange.

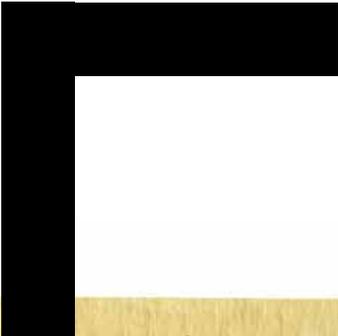
Par la suite, un bulletin sera publié mensuellement, et au début des années 2000, les producteurs bénéficieront d'un bottin papier des membres de l'ARRQ et aussi d'une version électronique sur le site de l'ARRQ grâce à

FIN 2011

L'ARRQ commence à produire une série de capsules web, *Les rencontres ARRQ*, où des réalisateurs se retrouvent pour discuter de leur expérience de travail. Il s'agit d'abord de créer une chaîne d'échanges sur le métier et de prendre le pouls des réalités actuelles de l'industrie du cinéma et de la télévision telles que vécues par les praticiens.

Aujourd'hui

Favorisant l'accès pour tous, l'ARRQ publie une Infolettre et est partout dans les réseaux sociaux. Sur son site arrq.qc.ca, elle met à disposition le texte de ses ententes collectives, mémoires, communiqués, entrevues vidéo et photos de réalisateurs ; tout, ou presque, est accessible à ses membres et au public en général.



« LE CINÉMA EST UNE INDUSTRIE DE PROTOTYPE. LES SPECTATEURS VEULENT DÉCOUVRIR DES MONDES, DES VISAGES OU DES PAYSAGES, DES ASPECTS DIFFÉRENTS OU DES MANIÈRES INÉDITES DE VIVRE LA CONDITION HUMAINE. VOIR ET NON REVOIR. ENTENDRE ET NON PAS ÉCOUTER. LE CINÉMA-MIROIR ? CERTES. MAIS CE MIROIR DOIT ÉTONNER, BOULEVERSER, MODIFIER LE COURS DE NOS PERCEPTIONS OU DE NOS PENSÉES. OR, DEPUIS QUELQUE TEMPS, NOTRE ATTENTION EST TOUT ENTIÈRE TOURNÉE VERS LE TÉLÉFILM ET LE STYLE *DÉCORMAG* ENVAHIT NOS IMAGES. AVANT D'EN BLÂMER LES AUTRES, QU'ARRIVERAIT-IL SI L'ANNÉE 1988 DEVENAIT CELLE OÙ NOUS ATTAQUIONS CE PROBLÈME ENSEMBLE, EN BLOC ? HORS DES SENTIERS BATTUS, LÀ EST NOTRE SALUT ! POUR CEUX QUI NE L'AURAIENT PAS REMARQUÉ, UNE PETITE PHRASE DE BERTOLUCCI PRÉSIDE À NOS PUBLICATIONS : *MALHEUR À CEUX QUI TOURNENT SANS APPORTER UNE VISION DU MONDE, SANS UNE NOTION PERSONNELLE SUR LEUR MÉTIER, SANS ÊTRE MOTIVÉS PAR UNE VIOLENTE ÉMOTION.* »

– IOLANDE CADRIN-ROSSIGNOL, PRÉSIDENTE ARRQ 1985 ET 1986, EXTRAIT DE LA REVUE *LUMIÈRES* JANVIER-FÉVRIER 1988, VOL.2, NUMÉRO 11

« *LUMIÈRES* AURA ÉTÉ UNE AVENTURE UNIQUE DANS LE PAYSAGE DES REVUES CULTURELLES QUÉBÉCOISES. EN EFFET, PENDANT SEPT ANS, PLUS D'UNE CENTAINE DE RÉALISATEURS ET DE RÉALISATRICES ONT PRIS LA PAROLE POUR S'EXPRIMER DANS LA SEULE REVUE DE CINÉMA ENTIÈREMENT RÉDIGÉE PAR DES CINÉASTES. »

– MICHEL POULETTE, PRÉSIDENT DE L'ARRQ 1991-1992, EXTRAIT D'*UN CINÉMA SOUS INFLUENCE*, 1993

« CHAQUE ANNÉE, DES DIZAINES DE MILLIERS D'INTERNAUTES CONSULTENT LE SITE DE L'ARRQ, ET PLUS PARTICULIÈREMENT LES PRODUCTEURS À LA RECHERCHE DE TALENTS. LE SITE EST VRAIMENT DEvenu UNE PORTE D'ENTRÉE INCONTURNABLE VERS L'UNIVERS DE LA RÉALISATION QUÉBÉCOISE. »

– HÉLÈNE ROY, COORDONNATRICE DES SERVICES AUX MEMBRES ARRQ



L'OCCUPATION... DE L'ESPACE PHYSIQUE



La reconnaissance passe aussi par l'environnement, le lieu.

1997

Après avoir occupé pendant des années un modeste bureau dans une ancienne manufacture sous le pont Jacques-Cartier, l'ARRQ déménage dans la première Maison de la réalisation située rue St-Denis. Située en plein centre-ville, face au métro Sherbrooke, elle dispose d'un espace ouvert, à la fois salle de rencontre, de projection, d'exposition et de réception, grâce à la ténacité de son président, Philippe Baylaucq.

2010

Pour combler ses besoins d'espace, l'ARRQ acquiert ses propres bureaux sur la rue Saint-Hubert. Elle fait appel aux mêmes architectes, Emmanuel Fréchette et Hugo Gagnon, et met à jour ses équipements techniques de projection et de présentation. L'espace est vaste et clair et l'accueil agréable.

« PROPOSER UNE SEULE DÉFINITION DE LA RÉALISATION SERAIT UN EXERCICE AUSSI FUTILE QUE DE DIRE QU'IL N'Y A QU'UNE SEULE FAÇON DE FAIRE DU PAIN. [...] LES RÉALISATRICES ET LES RÉALISATEURS SONT LÀ POUR TÉMOIGNER, AVEC LEURS ŒUVRES, QUE LIBERTÉ ET DIVERSITÉ SONT LES INGRÉDIENTS INDISPENSABLES D'UNE CRÉATION ORIGINALE ET DYNAMIQUE. QUEL QU'EN SOIT SON FORMAT, L'ÉCRAN EST LA TOILE DU CRÉATEUR D'IMAGES, LA SURFACE SUR LAQUELLE IL TRANSPOSE SA FAÇON DE VOIR LE MONDE. »

– BRUNO CARRIÈRE, *MÉTIER RÉALISATION*, 1986

L'édifice en soi est un hommage à la solidarité de ses membres. Une installation en l'honneur de ses membres émérites et honoraires occupe l'entrée. Des photos des membres ornent les murs de la salle et des photogrammes recouvrent les panneaux des fenêtres coulissantes formant un « mur dynamique ».

Cet espace permet d'organiser de nombreux événements reliés au métier, tous autant d'occasions de rencontres et de discussions autour de la réalisation.





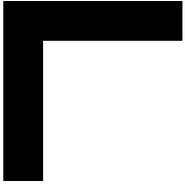
44

« AVOIR UN ESPACE SI BEAU ET SI ACCUEILLANT, ÇA NOUS VALORISE, NOUS, LES RÉALISATEURS, À NOS PROPRES YEUX. ON EST FIERS DE NOTRE MAISON. »

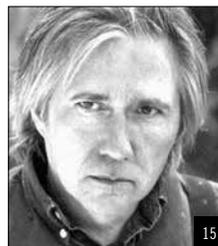
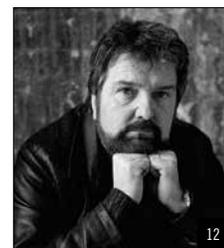
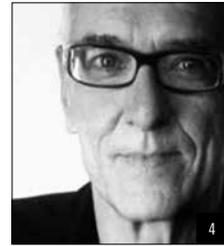
– JOËL BERTOMEU, RÉALISATEUR

« JE SUIS MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARRQ PARCE QUE J'AI ENVIE DE ME BATTRE POUR FAIRE RESPECTER MON MÉTIER, PARCE QU'IL Y A TROP LONGTEMPS QUE LES RÉALISATEURS NE RÉCOLTENT PAS LES FRUITS DU SUCCÈS DE LEURS ŒUVRES, PARCE QUE TROP DE RÉALISATEURS SONT CONVAINCUS DE POUVOIR DÉFENDRE SEULS LEURS DROITS ALORS QUE, CE FAISANT, ILS PARTICIPENT À LEUR EXPLOITATION, PARCE QU'AU LIEU DU MOT « COMPÉTITIVITÉ », J'AIMERAIS LEUR APPRENDRE LE SENS DU MOT « SOLIDARITÉ ». PARCE QUE J'AI ENVIE DE VOIR LES RÉALISATEURS RELEVER LA TÊTE ET LEURS MANCHES POUR FAIRE AVANCER LEUR CAUSE. »

– GABRIEL PELLETIER, RÉALISATEUR



(1973-2013) LES PRÉSIDENTS ET PRÉSIDENTES DE L'ARRQ :



Claude Jutra, premier président de l'**ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU CINÉMA** (1963)

ASSOCIATION DES RÉALISATEURS DE FILM DU QUÉBEC

1973	Denis Héroux (1)	1977	Roger Frappier
1974	Jean Pierre Lefebvre (2)	1978	Roger Frappier et Jean Pierre Lefebvre
1975	Guy Dufaux (3)	1979	Michel Bouchard (5)
1976	Roger Frappier (4)	1980	Jean Pierre Lefebvre

ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DE FILM DU QUÉBEC

1981	Micheline Lanctôt (6)	1986	Iolande Rossignol
1982	Arthur Lamothe (7)	1987	Michel Bouchard
1983	Arthur Lamothe	1988	Alain Chartrand (9)
1984	Arthur Lamothe	1989	Alain Chartrand
1985	Iolande Rossignol (8)	1990	François Labonté (10) et Marquise Lepage (11)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DE CINÉMA ET TÉLÉVISION

1991	Marquise Lepage et Michel Poulette (par intérim)	1993	François Côté (13)
1992	Michel Poulette (12)	1994	François Côté
		1995	François Côté

ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC

1996	Philippe Baylaucq (14)	2006	Jean Pierre Lefebvre
1997	Philippe Baylaucq	2007	Jean Pierre Lefebvre
1998	Philippe Baylaucq	2008	Jean Pierre Lefebvre
1999	Philippe Baylaucq	2009	Jean Pierre Lefebvre
2000	Roger Cantin (15)	2010	François Côté
2001	Roger Cantin	2011	François Côté
2002	Jean Pierre Lefebvre	2012	François Côté
2003	Jean Pierre Lefebvre	2013	François Côté
2004	Jean Pierre Lefebvre	2014	Gabriel Pelletier (16)
2005	Jean Pierre Lefebvre		

2014 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARRQ :

Gabriel Pelletier, président ; Marie-France Laval, vice-présidente ; Christian Laurence, vice-président ; Sylvain Marotte, trésorier ; Bruno Boulianne, secrétaire ; Sandra Coppola ; Marie-Claude Gervais, Erica Pomerance ; Sylvain Roy ; Nathalie Trépanier ; Jean-Christophe Yacono.

L'ARRQ est présente au sein des organismes suivants :

- Coalition pour la diversité culturelle (conseil d'administration)
- DAMI© — Droit d'auteur, multimédia, Internet, copyright
- Institut de la statistique du Québec (Comité consultatif sur le cinéma, l'audiovisuel et la radiodiffusion)
- Observatoire du documentaire
- Québec Cinéma (conseil d'administration et comité de représentation professionnelle des Jutra)
- RFAVQ – Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec

En 1963, des gens du cinéma (réalisateurs, artisans et techniciens) fondent l'Association professionnelle des cinéastes (APC) sous la présidence de Claude Jutra. « L'APC devient APCQ (Association professionnelle des cinéastes du Québec) en 1968, pour affirmer l'originalité du travail de ses membres. Elle produit plusieurs mémoires importants, impose une réflexion sur le professionnalisme dans tous les secteurs de l'activité cinématographique et provoque, par son dynamisme, la création d'autres associations et syndicats qui entraînent sa dissolution en 1973. » (article d'Yves Lever dans *Le dictionnaire du cinéma québécois*). Les cinéastes fondent alors l'Association des réalisateurs de films du Québec (ARFQ) qui deviendra en 1990, l'Association québécoise des réalisateurs et réalisatrices de cinéma et de télévision (AQRRCT) et en 1997, l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ). Pour la compréhension du texte, nous n'utilisons que le dernier sigle : ARRQ.

BIBLIOGRAPHIE

■ CARRIÈRE, Bruno, *Métier réalisation, textes et entretiens*, Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec et Les 400 coups, Montréal, 2006 ■ CHARTRAND, Alain, *Alain Chartrand, cinéaste*, Stanké, Montréal, 2007 ■ COULOMBE, Michel et Marcel JEAN, *Le dictionnaire du cinéma québécois*, Boréal, Montréal, 2006 ■ DESCARRIES, Francine et Marie-Julie GARNEAU, *La Place des réalisatrices dans le financement public du cinéma et de la télévision au Québec, 2002-2007*, Réalisatrices Équitables et Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM, Montréal, 2008 ■ HÉBERT, Isabelle, *Un cinéma sous influence, La revue Lumières 1987-1992, une anthologie*, Isabelle Hébert, Montréal, 1993 ■ HOULE, Michel, *La production documentaire au Québec et au Canada, Phase 1*, Rencontres internationales du documentaire de Montréal, Montréal, 2001 ■ JEAN, Marcel, *Le Cinéma québécois*, Boréal, Montréal, 2005 ■ KOX, Kirwan, *La production documentaire au Québec et au Canada, Phase 2: Les points de vue du milieu*, Observatoire du documentaire, Montréal, 2002 ■ LEFEBVRE, Jean Pierre, *Sage comme une image*, Isabelle Hébert, Étincelle Éditeur, Montréal, 1993 ■ LEVER, Yves, *Histoire générale du cinéma au Québec*, Boréal, Montréal, 1995 ■ LUPIEN, Anna, *L'avant et l'arrière de l'écran*, Réalisatrices Équitables, Montréal, 2013 ■ LUPIEN, Anna et Francine DESCARRIES, *Encore pionnières, Parcours des réalisatrices québécoises en long métrage de fiction*, Réalisatrices Équitables et l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM, Montréal, 2011 ■ MIGNER-LAURIN, Anne et Anouk BÉLANGER, *Les réalisatrices du petit écran*, l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec et le Service aux collectivités de l'UQAM, Montréal, 2012 ■ PAGEAU, Pierre et Yves LEVER, *Cinéma canadien et québécois*, Collège Ahuntsic/Pierre Pageau et Yves Lever, Montréal, 1977 ■ POIRIER, Christian, *Le Cinéma québécois Tome 2, Les politiques cinématographiques: à la recherche d'une identité ?*, Presses de l'Université du Québec, Montréal, 2004 ■ *Rapport des États généraux des créateurs et créatrices du cinéma et de la vidéo*, Éditions Gaz Moutarde, 1996

SIGLES

APC : Association professionnelle des cinéastes
ARRQ : Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
AQPM : Association québécoise de la production médiatique (ex-Association des producteurs de films et de télévision du Québec [APFTQ])
FCFVI : Fonds canadien du film et de la vidéo indépendante
IQC : Institut québécois du cinéma
MCQ : Ministère de la Culture du Québec
MSSO : Mouvement spontané pour la survie de l'ONF
RÉ : Réalisatrices Équitables
SODEC : Société de développement des entreprises culturelles

ÉQUIPE LIVRET 40^e

Caroline Fortier, directrice générale ARRQ
 Lucette Lupien : recherche et rédaction
 Nathalie Coutard : chef de projet 40^e
 Julie Rainville : recherche
 Laurent Pinabel : conception graphique
 Impression : Quadriscan, Gabriel Varin
 Crédits des photos : Guy Borremans, Jean Pierre Lefebvre, Olivier Blouin, Roger Bourdeau et tous les réalisateurs et réalisatrices qui contribuent généreusement au fonds photographique de l'ARRQ

CAPSULES VIDÉO

« La série **Je suis réalisateur** est une porte d'entrée privilégiée pour comprendre ce métier prenant, complexe et exigeant qu'est la réalisation. Elle met en lumière la passion qui anime tout réalisateur et couvre le spectre des différentes formes de réalisation : fiction, documentaire, émission jeunesse, variétés et médias interactifs qui pimentent notre quotidien. » – Manuel A. Codina, réalisateur

Métier réalisation : questions réponses

Réalisation : Bruno Carrière
 Recherche et entrevues : Marcel Jean
 Montage : Guillaume Millet

Merci à : Ariel Borremans, Michel Bouchard, Julienne Boudreau, Roger Bourdeau, Luc Bourdon, Iolande Cadrin-Rossignol, Alain Chartrand, François Côté, Fernand Dansereau, Denys Desjardins, Guy Dufaux, Roger Frappier, Alain Gauthier, Guillaume Lafleur, Nicole Laurin, Lorraine LeBlanc, Jacques Leduc, Jean Pierre Lefebvre, Michel Martin, Fabrice Montal, Marc-André Paiement, Hélène Roy, Nathalie Trépanier pour leur précieuse collaboration.

2^e édition, 18 septembre 2014

ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC
5154, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) H2J 2Y3
arrq.qc.ca / Courriel : realiser@arrq.qc.ca / Téléphone : 514 842-7373